

et ont signé les membres présents.

Demande de création de deux postes d'adjoints

Prefecture de l'Estonne supplémentaires:

A. A. G. Vu pour exécu Le Conseil Municipal, en application de l'article 24 et 59 du Code d'Administration Communale, compte tenu du chiffre de la population recensée, demande

Corbeil le 28 mars 1971. la création de deux postes d'adjoints supplémentaires. et en application de l'article 57 du Code de l'Administration Communale, compte tenu de la population évoquée en écrit, à la Verville, demande la réattribution du poste d'adjoint spécial.

La séance est levée à

Séance du deux Avril mil neuf cent soixante-et-onze

L'an mil neuf cent soixante-et-onze, le deux du mois d'avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Mennecy, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles 24 et 59 du Code de l'Administration Communale. Rétent présent M. le Maire. Les Conseillers Municipaux:

Robert Jean Jacques, Maine, Champagne et Violette adjoint, Shorty, Bérard, Dhont, Denoux, Dumaz, Gilbert Judith, Pertin, Hot, Léon, Changenet, Nice, Gelles, Bacca, Rabier, Franco, Calligaro M<sup>me</sup> Bries M<sup>me</sup> Archénoült

M<sup>me</sup> Legrand a donné pouvoir à M<sup>me</sup> Violette

M<sup>me</sup> Gelles a donné pouvoir à M<sup>me</sup> Rabier Judith

M<sup>me</sup> Calligaro a donné pouvoir à M<sup>me</sup> Léon

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques Robert, Maire.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mademoiselle Archenault.

Le Président a rappelé : 1<sup>o</sup>) que par délibération en date du 28 mars 1965, le Conseil Municipal avait décidé la création, pour la durée de son mandat d'un poste d'adjoint supplémentaire, conformément aux dispositions de l'article 56 du Code de l'Administration Communale. 2<sup>o</sup>) que cette délibération déposée le 28 mars 1965 à la Préfecture, est devenue exécutive à l'expiration du délai de quinzaine prévu par l'article 46 du Code de l'Administration Communale.

Le Président, après avoir donné lecture des articles 58, 59 et 60 du Code de l'Administration Communale, a invité le Conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection de trois adjoints supplémentaires dont un spécial.

### Élection du premier adjoint supplémentaire 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A déduire : bulletins blancs ou nuls	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12

ont obtenu	Gibert	20 voix
	Nicé	2 "
	Judith	1 "

M. Gibert ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Adjoint supplémentaire

### Élection du deuxième adjoint supplémentaire

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, à l'élection du second Adjoint supplémentaire

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Le décomptage a donné les résultats suivants

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne  
à décliner bulletins blancs et nuls

23
<u>3</u>
20

Nombre de suffrages exprimés 20; majorité 11.

Abstention M. le Docteur Léon 19 voix  
ont obtenu M. Judith 1 voix

Monsieur le Docteur Léon ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé Adjoint supplémentaire.

élection du troisième adjoint spécial.  
Il a été procédé, dans les mêmes formes à l'élection du troisième adjoint supplémentaire

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Le décomptage a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 23  
À décliner : bulletins blancs ou nuls 2

Reste pour le nombre de suffrages exprimés 21.  
Majorité absolue 11.

Abstention M. Nice 20 voix  
ont obtenu M. Judith 1 voix

Monsieur Nice ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé adjoint spécial.

Le Président a déclaré M. Gibert, Léon, et Nice installés en qualité d'adjoints supplémentaires

Rapport de la 1<sup>re</sup> Commission.

Rapporteur Monsieur Lhorty..

La commission s'est réunie le 26 Mars, essentiellement pour une prise de contact et un état d'horizon.

Les membres ont retenu comme tâches fondamentales :

- Les actes budgétaires et ce qui en découlle, problèmes de financement en particulier.

Vu: par  
Prefec

114

- La surveillance et l'exécution du budget, emploi et consommation des crédits, rapprochement entre, l'engagement et la liquidation des dépenses.
- Les problèmes patrimoniaux - dans un premier temps -
- Le contrôle et mise en jeu des inventaires (fichiers)
- Recensement des éléments immobiliers (police d'assurances)
- les problèmes financiers et de trésorerie
- une analyse de la situation financière de la Commune de façon à en tirer des conclusions pour les prochaines décisions budgétaires.

Tout ce qui concerne les méthodes de travail, a été retenu de principe :

- des visites hebdomadaires le samedi matin au service comptable de la Mairie, par le rapporteur ou un Membre de la commission.
- des réunions périodiques, en principe mensuelles, qui il est proposé de faire coïncider avec les réunions des Adjoints

Toutefois, le rapporteur propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une police d'assurances contactée auprès de l'Union et le Phoenix Espagnol, représenté localement par Monsieur Papillon, afin de couvrir tous les risques de responsabilité civile qui peuvent incomber à la Commune du fait ou à l'occasion des classes de Neige.

#### Délibération 1.100.-fl

Compte tenu du fait que les enfants ont séjourné en classe de Neige pendant une période non scolaire (vacances scolaires du mardi-Gras) et qu'ils se sont livrés à des activités non couvertes par l'assurance de l'Ecole de Ski, il était prudent d'envisager toutes les éventualités complémentaires et c'est l'explication de cette police temporaire (durant 20.02. fl au 14.03. fl) d'un coût réduit (304,00 F.)

Pour la prochaine saison le Conseil Municipal sera saisi en temps utile d'un contrat de même nature sauf si au préalable à l'escamot de la 3<sup>e</sup> et de la 1<sup>re</sup> commission

#### Rapport de la 2<sup>e</sup> Commission

Rapporteur Monsieur Viollette

— Monsieur Violette donne connaissance des activités du service municipal de la voirie

- Il fournit les indications concernant :
- la voirie : 12 km H 98 de rues et chemins
- le personnel :

— H. Pion chef d'équipe - Chauffeur  
 — H. Gahillet maçon  
 — H. Dos Santos Cauchonier  
 — H. Henrando Cauchonier  
 — H. Santa Cruz Cauchonier  
 — H. Daigremont Maçon  
 — H. Rassin Cauchonier fauvelier

#### Materiel :

- Camion - Saviem 3 T. cu.
- Camion - Renault 2 T 5. cu avec remorque plateau
- Machine à sabler - à traiter. échelles
- Moto. faucheuse - Staub
- Tondeuse - Wolf
- Machine à damer (Tafette)
- Microtracteur. Motostandard 1 H CV.
- Matériel divers: Échafaudage. Planches. échelles. perceuse. outils
- Panneaux mobiles de signalisation
- Dépôt de matériaux divers: briques. parpaings etc.

#### Batiments (environ 16 immeubles) :

- Mairie - Mairie annexe rue de l'Arcade
- Eglise - Presbytère
- Immeuble - rue des Châtres et dépendances
- Poste des Sapeurs-Pompiers et de la Voirie
- Immeuble rue de Paris (anciennement d'illion) ancien lavoir
- Gendarmerie Avenue de Villeroy - 8 logements + service
- Gendarmerie rue de la République - 4 logements
- Ecole des Garçons - rue de l'Armeteau et le restaurant
- Ecole des Filles - rue de la Sablière et classe enfantine
- G.S de la Jeannette. Primaire et Maternelle

- Immeuble - Instituteurs de la Jeannette -  
4 logements
- Stade - Gymnase - Vertières - logement du  
gardien -
- Cimetière - Parc de Villersoy - ~~Hôtel~~ - Marché -
- 4 chaudières équipées au gazant.

### Travaux à Paris : Variétés

- Terminer les travaux de réfection de la rue Jeau-  
faires de la rue de Bel-Air - de l'Avenue de la  
Jeannette -
- Réfection des rues : rue de l'Abreuvoir - Route de  
Ménil - rue aux Chênes - Chemin de la Manufacture  
d'Orsay de Villersoy - rue du Clos Renault -
- Réfection des trottoirs : rue de la République - rue  
de la Croix-Bousquet - rue du Puits - Massé -  
Boulevard Charles de Gaulle - rue de la Sablière -  
(Pompiers) rue Emile Mignon -

Assainissement : rue Chaupetier - rue du Clos Renault -  
jusqu'à la Ville de Paris - Route de Charenton -

Éclairage public : Améliorer et moderniser  
(Château Landon) -

Immeubles : Ravalement Ecole des Filles - modernisation  
et renover en état de 8 logements, rue de Paris -  
Travaux de peinture aux écoles -

Avec les Beaux Arts, travaux d'entretien de l'église  
et des Portes de Paris.

Monsieur Robert présente à la commission le plan  
d'aménagement de la Z.A.C. "Levitt-France".

Les membres de la Commission, après avoir pris connaissance  
proposent de le présenter au Conseil Municipal pour  
approbation, sans retenir d'observations majeures.  
Toutefois, ils souhaitent que les travaux de réfection de  
l'Avenue de Villersoy, qui en dépendent, soient exécutés  
assez rapidement.

### Délibération 2-100-71 -

De ce rapport, le Conseil prend les décisions qui suivent :

- Le Conseil Municipal, prend connaissance des documents présentés :

- plan d'aménagement de zone - règlement

- plan à l'échelle 1/5000, en date du 19 février 1971  
n° 2/100/71

- ce règlement s'applique au territoire couvert par la zone d'aménagement créé sur le territoire de la Commune de Hennezy, par arrêté préfectoral N° fo. H382 du 29 octobre 1970.

Le Conseil sur le rapport de Monsieur Violette, au nom de la 2<sup>e</sup> commission :

1<sup>o</sup>) - décide de reporter sa délibération du 2<sup>f</sup> février 1971 étant donné les modifications apportées par Petit-France et les précisions données par l'Administration.

2<sup>o</sup>) - émet un avis favorable sur le règlement et le plan annexé.

- Cet avis favorable est voté à l'unanimité.

### Délibération 2-101-71 -

#### Réfection d'une partie du Chemin du Clos Renault.

Les Membres du Conseil,  
examinent le projet de devis établi par l'entreprise Parachini,  
pour la réfection d'une partie du Clos Renault, et proposent  
de faire étudier au préalable, l'installation d'un collecteur  
d'assainissement qui va éviter les travaux de terrassement.

### Délibération 2-102-71

Le Conseil Municipal,

- prend connaissance du devis estimatif présenté par la Société Lyonnaise des Eaux et émet un avis favorable à la réalisation de la faufile et de la pose de poteaux d'ancrage.

- rue de Bel-Air

- rue de la Saillie

- rue de la Fontaine

Sur un montant estimé de dix-sept mille francs et demande que la Commune bénéficié des subventions d'usage.

Délibération 2-103-1

Achat Santucci

Le Conseil Municipal,  
suivant proposition de Maitre Gilles, notaire à Hemery,  
donne son accord, pour achat par la Commune, d'une  
parcelle de terrain de 58 mètres carrés, au prix de 20,00  
francs le mètre carré, à Messieurs Santucci, parcelle située  
dans le fermière des terrains rattachant à l'ass-  
ociation Foncière Urbaine du Clos Renault et qui devait  
destinée à l'amélioration de la Saine.

Les crédits seront inscrits au Budget supplémentaire.

Il donne pourvu au Maire de signer, tous actes se  
rapportant à cette affaire, établis sur les bases indiquées.

Réfection de l'Avenue de la Jeannoite

Le Conseil Municipal,  
prend connaissance de la lettre adressée à Monsieur Gossin,  
Architecte, par la Société H.L.M. de l'Essonne, concernant  
la réfection de l'Avenue de la Jeannoite, qui insiste  
sur l'obligation que l'entreprise a de participer à la  
remise en état de cette voie.

Le souhait général est que ces prescriptions soient  
appliquées à la lettre et demande quelle sera la participation  
de la Commune.

Il est prévu que les membres de la Commission visiteront  
toutes les installations.

Rapport de la 3<sup>e</sup> Commission

Rapporteur Monsieur Chauvagne

Les Membres de la troisième Commission ont décidé de se réunir une fois par mois pour écouter les comptes-rendus des responsables. Des groupes de travail ont été créés.

- 1<sup>er</sup> Groupe: Les Écoles -

- Messieurs d'Bernier et Champagne sont chargés de s'occuper du problème des fournitures scolaires, de l'acquisition du matériel de pédagogie, de l'entretien des bâtiments.

- Après discussion, les Membres de la Commission ont décidé d'étudier toutes les commandes de fournitures et selon les crédits disponibles, d'accorder ou de refuser leur visa à la commande.

Ils tiendront, en rapport avec les Directeurs et Directrices du cahier de Comptabilité, dont le but premier sera d'éviter des dépassements de crédits.

Le 26 avril, réunion avec les Directeurs et Directrices, pour leur expliquer nos méthodes de travail.

Sur sujet de l'acquisition du petit matériel pédagogique et de l'entretien des bâtiments, la Commission 3, aimerait que la Commission 1 détaille les articles 6312 et 214 du budget communal. De plus, chaque intéressé pourrait disposer d'une certaine somme et les dépassements de crédits pourraient être évités.

Nous demandons à la 2<sup>e</sup> Commission d'étudier de toute urgence le dossier "ravalement façade de l'Ecole des Pâlis" pour que le travail soit terminé à la rentrée de 1971.

- 2<sup>ème</sup> Groupe: Maison des Associations des loisirs et de la culture - Sports

- Tous les Membres de la 3<sup>e</sup> Commission ont décidé de constituer un Bureau d'Administration.

Monsieur Chauqueret, a été nommé Président à l'unanimité.

Les Membres de la Commission pensent que les activités

escrantes doivent être développées. En plus, ils espèrent créer des sorties théâtrales pour les enfants et adultes.

Ils demanderont à des conférenciers d'animer quelques soirées:

#### Délibération 3-100-1

##### Surveillance du Gymnase -

Pour la surveillance du Gymnase, les Membres de la 3<sup>e</sup> Commission demandent à Monsieur le Maire de Brieul-Saulain prendre un arrêté de nomination pour une personne spécialement chargée de la surveillance du Gymnase, et au Conseil Municipal de Brieul-Saulain voter les crédits nécessaires à la rémunération de ce gardien.

##### - 3<sup>e</sup> Groupe - Caisse des Ecoles

- Destinée à secourir les élèves indisciplinés et à faciliter la fréquentation de l'école par des récompenses aux élèves assidus, la Caisse des Ecoles est administrée par un Comité qui comprend des Conseillers Municipaux,
- En conséquence, 2 Membres délégués sont désignés qui sont :

H.M. Changeret et Champagne

##### - 4<sup>e</sup> Groupe - Restaurant Municipal Scolaire

- Messieurs Champagne et Changeret sont chargés de s'occuper des problèmes du Restaurant Municipal Scolaire.

##### - 5<sup>e</sup> Groupe - Le Parc de Villery -

- Est du domaine de la 3<sup>e</sup> Commission, mais elle n'a pas créé de groupe de travail chargé de s'occuper de l'aménagement de ce domaine, car elle pense associer de très nombreuses personnes à cette tâche, et elle demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir étudier ce problème, comme chacun a décidé de le faire.

30  
- 6<sup>e</sup> groupe - Emplois.

- La commission ne pense pas que les problèmes de l'emploi soient de son ressort. L'emploi est rattaché à la IV<sup>e</sup> commission - le rapport est approuvé à l'unanimité des membres présents -

Rapport de la II<sup>e</sup> commission.

Rapporteur le Docteur Blon

- La commission a été saisie par une proposition de l'assureur le faire, visant à organiser des visites de dépistage d'affection bucco-dentaires chez les enfants des Ecoles ; elles-ci seraient effectuées par l'assureur formé chirurgien-dentiste à Fleury-

Le Docteur Blon s'est mis en rapport avec ce praticien qui lui a donné son accord, après qu'il eût été bien précisé que :

1<sup>o</sup>) le principe ne serait entériné qu'après accord du Conseil Départemental de l'Ordre des chirurgiens-dentistes de l'Essonne -

2<sup>o</sup>) le résultat des examens de dépistage serait adressé sous enveloppe aux parents de chacun des petits patients

3<sup>o</sup>) que ces examens seraient faits brièvement par le praticien et qu'ils seraient pratiqués dans un local communal.

Le Président du dit Conseil Départemental ayant été contacté, il est déclaré favorable à l'organisation de ces séances de dépistage qui ont d'ailleurs déjà lieu dans certaines communes du Département -

Le local communal prévu, serait mis, non seulement à la disposition du chirurgien-dentiste, mais pourrait être également utilisé pour y effectuer la vaccination des enfants des écoles, laquelle n'a pas été pratiquée

depuis au moins 3 ans.

À ce propos, le Docteur Béon s'est mis en rapport avec Monsieur Farges et le Docteur Loubri (action sanitaire et sociale) pour obtenir les services d'un médecin vaccinateur désigné par la D.A.S.

En effet, l'effectif actuel de la population scolaire ne permet plus, aux praticiens exerçant actuellement à Remilly, d'assurer dans des conditions favorables les vaccinations.

La commission estime nécessaire la création d'un poste d'Assistante sociale Intercommunale à plein temps; celle-ci pourrait être rémunérée par les communes du Bantay au prorata de leur population.

Le chiffre de rémunération annuelle calculé en fonction de l'indice de rémunération plus les charges sociales, serait divisé par le nombre d'habitants recensés dans chacune des communes.

L'exploitation pourrait se faire de deux façons:

- 1<sup>o</sup>) l'assistante sociale serait embauchée par la commune de Remilly qui se chargerait, au fait par elle, de recouvrer les frais de participation de chacune des communes.

- 2<sup>o</sup>) un Syndicat Cantonal Intercommunal pourrait être créé. Il s'agirait d'un syndicat à vocations multiples pour l'opération qui nous intéresse actuellement, ainsi que pour d'autres à venir et à mener par commune avec les communes du Bantay.

Il conviendrait d'étudier avec chacune des communes, la périodicité des permanences de l'assistante sociale.

Madame Balligaro est chargée d'étudier les possibilités de création de crèches à domicile et c'est

dans ce but qui un dossier embryonnaire lui a été confié.

Monsieur Bernier et le Docteur Béon prennent contact avec le Bureau d'Aide Sociale, afin de fixer la date d'une première réunion et afin de pourvoir au remplacement de Monsieur Roche, qui habite dorénavant à Ballancourt.

La Commission, afin de pourvoir au remplacement de Monsieur Judith, demande à Monsieur Dumas de la deuxième Commission, s'il pourrait faire les liaisons entre celle-ci et la 4<sup>e</sup> Commission. Monsieur Dumas donne son accord.

La Commission désigne pour la représenter au Bureau d'Aide Sociale, Madam Balligard, Monsieur Hot, Cunant et le Docteur Béon.

Le conseil du rapport de la 4<sup>e</sup> Commission est approuvé sous réserve de celui du Conseil Municipal.

### Rapport de la 5<sup>e</sup> Commission

#### Rapporteur Monsieur Nicc

- La Commission a examiné, en priorité, le calendrier des Fêtes, pour l'année 1941, qui a été fixé comme suit:

- Les 8 et 9 Mai - Fête du Printemps -
- Les 3 et 4 Juillet - Fête Nationale Saint-Pierre
- Les 9 et 10 octobre - Fête de la Saint-Denis -

Elle demande qu'une réception soit organisée le 1er Mai en vue de la remise de la médaille aux travailleurs figurant au Journal officiel des décretations au 1er Janvier 1941.

Elle demande qu'une cérémonie ait lieu le 9 Mai au Monument aux morts à 11 h 30, pour commémorer l'anniversaire de l'Armistice de 1945.

Préfet  
Le 15  
vu p  
approu  
du 31

En : N° 02  
P.H.C. 1/1  
F. 1/1  
A.P.D.P.  
Vu : P.A.  
le 5  
mis : P.A.  
le 5 m  
Vu : P.A.  
le 5 m  
Vu : P.A.  
le 5 m

Vu : P.A.  
le 5 m

Elle reconduit les fêtes prévues les années précédentes pour les 13 et 14 juillet et pour les 1er et 11 Novembre.

Elle demande que lui soit communiquées les dates prévues pour la distribution des Prix, pour l'Assemblée de Noël et la sortie des Grecs.

Elle doit se mettre en rapport avec les Presidents des Sociétés Locales, pour connaître les différentes manifestations, que celles-ci doivent organiser au cours de l'année 1971.

Elle demande à la 2<sup>e</sup> Commission de bien vouloir faire connaître, au plus tôt, la surface aussi exacte que possible de la Place du 8 Mai 1945, ainsi que celle du Parc de stationnement de l'Avenue de Villéroy, en vue de pouvoir procéder à la mise en place des stands, pour les Fêtes et à la Remise en état du point d'eau situé au coin de la rue Perrichon.

#### Délibération 5-100-51 :

##### Création d'un second poste de taxi de place

Le Conseil Municipal approuve l'autorisation de créer un second de taxi de place, qui se tiendrait à l'avenue de l'Europe, au point d'eau situé au coin de la rue Perrichon.

##### Election des Délégués du Conseil Municipal Aux Différents Syndicats:

- Délégué à la Caisse des Eclats: Mme Champagne et Chauvet.
- 1 Délégué titulaire et 1 Délégué suppléant au Syndicat Interdépartemental du personnel à Versailles: Mme Chorty et Nice
- 2 Délégués au Syndicat d'Électricité: Mme Robert et Nice
- 2 Délégués au Syndicat des H.L.M.: Mme Hot et Deneux
- 2 Délégués au B.A.S: Mme Balligare et Mme Hot.
- 2 Délégués au Syndicat Agricole de Vidauban: Mme Deneux et Rabier
- 2 Délégués au Syndicat des Ordres Féminins de Juvisy: Mme Pertin et Mme Achenult

M. N° 02179 Compte le 3-5-71  
du 15 avril 1971  
vu pour valeur reçue en  
application de la loi N° 1297  
du 31 décembre 1970.

P.M.C. But de la Prefecture: signé illisible  
F. un mot rouge M. P. M. P. M.  
Mme Mme Chorty  
APD. Mme Chorty et Nice  
Mme Chorty et Nice

M. Pour valeur reçue à la Prefecture  
le 5 mai 1971.

M. Pour valeur reçue à la Prefecture  
le 5 mai 1971.

M. Pour valeur reçue à la Prefecture  
le 5 mai 1971.

M. Pour valeur reçue à la Prefecture  
le 5 mai 1971.

- M.A.L.C. : Les membres de la 3<sup>e</sup> Commission -

Election des membres des différentes Commissions:

- 1<sup>re</sup> Commission: Finances - Affaires Communales -

- Rapporteur Général du Budget: Mr. Shorty -  
Mme Judith-Nice-Gilles-Rabier + les adjoints concernés -

- 2<sup>em</sup> Commission: Travaux - Voies - Agriculture -  
Télécommunications -

- Transport - Electrification - Sécurité Protection Civile -  
Programmation H.L.M.

- President: Mr. Violette Fairé - Adjoint -

- Vice President: Mr. Deneux Conseiller Délégué  
Mme Dhout-Begrand-Pertin-Dumas-Shorty -

- 3<sup>em</sup> Commission: Instruction Publique - Affaires Socio-  
culturelles - Jeunesse et Sports -

- President: Mr. Champagne Fairé - Adjoint -

- Vice President: Mr. Changeron Conseiller Délégué  
Mme Archerault-Mme Barrea-Bernier-Bres-France -

Mme Hot Délégué de la M.A.L.C.

- 4<sup>em</sup> Commission: Aide-Sociale - Questions Sociales -  
Hygiène - Attributions H.L.M.

- President: Docteur Leon Fairé - Adjoint -

- Vice-President: Mr. Bernier Conseiller Délégué -  
Mme Balligaro-Mme Hot-Gilles-Dumas -

- 5<sup>em</sup> Commission: Animation Tourisme - Parcours Communal  
Chasse - Gamouze - Oison et autres questions  
non prévues dans les attributions des autres Commissions -

- President: Mr. libert Fairé - Adjoint -

- Vice-President: Mr. Hot Conseiller Délégué -  
Mme Dhout-Hot-Bres-France-Pertin-Nice -

120

- Maire-Adjoint Administration Générale : Mr. Nice
- Counseiller Délégué Aux Anciens : Mr. Hot
- Counseiller Propres du Personnel Communal : Mr. Shorty
- Counseiller Charge de l'Information : Mr. Franco

La séance est levée à 21 heures

→ Dumont Macarthur Placardes  
Deasy Pibot Shorty  
Wessell Levitt Smith  
McBain McCarthy Barry  
Abes Archambault Calipso  
Hedley Achenbach Gillies

civile -

io -

é  
raucos -

mineral  
estives  
missions -